



CODDE

Newsletter Bureau Veritas CODDE - Avril 2009

SOMMAIRE :

Appel à Projets
Eco-industries

Page 2

Plateforme affichage
environnemental

Page 3

EIME Astuces d'utilisation

Page 4

Alimentations externes :
5^e mesure d'exécution EuP

Page 5

Bureau Veritas CODDE

**POUR QUE
L'ECOCONCEPTION
SOIT
UNE OPPORTUNITÉ**



CODDE

Bureau Veritas CODDE
170 Rue de Chatagnon
ZI CENTR'ALP
38430 MOIRANS
FRANCE

Phone: +33 4 76 07 36 46

Fax : +33 4 76 37 44 30

codde@fr.bureauveritas.com



EIME

Prochaine Démonstration en ligne 11 mai 2009

Vous envisagez d'intégrer l'écoconception dans le développement de vos produits ?
EIME, vous aidera dans vos démarches. Nous vous proposons une démonstration gratuite en ligne !

PROCHAINES FORMATIONS

FORMATIONS EIME

EIME Designer : 17 & 18 juin 2009.

EIME Designer Perfectionnement : *dates sur demande.*

EIME Expert : 12 au 14 mai 2009.

FORMATIONS ECOCONCEPTION (inter-entreprises)

Organiser et Piloter une démarche d'écoconception : 3 & 4 juin 2009.

Ecoconception, orientée Recyclabilité : *dates sur demande.*

Module Analyse du Cycle de Vie, Comprendre et Expérimenter : 11 juin 2009.

Journée thématique EuP : 25 juin 2009

Directive EuP: cinq mesures d'exécution sont déjà en vigueur

Quelles actions devez-vous mener pour être conforme ?

<http://www.evenements-bureauveritas.com/eup/>

Stage ECO7 (1 jour) : 28 mai 2008, 24 septembre 2008, 10 décembre 2009.

Intégrez l'écoconception dans le développement de vos produits : conformité à l'EuP.

Comprendre les exigences de la directive européenne 2005/32/CE

Stage ECO8 (1 jour) : 4 juin 2008, 15 octobre 2009.

Réaliser le diagnostic environnemental d'un produit en mesurant différents impacts environnementaux sur tout le cycle de vie.

Détails des formations

<http://www.codde.fr/fr/Formations.html>

<http://www.lcie.fr/downloads/Bureau-veritas-LCIE-catalogue-formation-2009.pdf>

EVENEMENTS

SETAC Europe 19th Annual Meeting - 31 Mai-4 Juin 2009, Göteborg, Suède

Protecting ecosystem health: facing the challenge of a globally changing environment.

http://goteborg.setac.eu/home/?contentid=13&pr_id=45

LCM 2009 – 6/9 septembre 2009, Cape Town, South Africa

Life Cycle Management (LCM) is the commitment to improving the sustainability of businesses and public enterprises, by minimising the environmental and socio-economic burdens associated with their products, services and activities throughout the entire material life cycles and value chains to which they contribute.



C O D D E

Appel à Projets Eco-Industries

Le Gouvernement lance un appel à projets concernant les écotecnologies¹ qui fait suite aux travaux du Grenelle de l'Environnement et aux conclusions des groupes de travail mis en place par le Comité Stratégique des éco-industries (COSEI). Une enveloppe de 30 millions d'euros sur trois ans est allouée à cette opération.

Cet appel à projets ambitionne de soutenir des projets pilotes et de démonstration à fort potentiel économique et environnemental et des phases de démonstration pour des écotecnologies et des services innovants, avec des perspectives de mise sur le marché relativement proches d'environ 2 à 5 ans.



Cette première édition d'un appel à projets commun à la DGCIS (Direction générale de la Compétitivité, de l'industrie et des services), à OSEO et à l'ADEME vise à soutenir des projets industriels de R&D et d'innovation portant sur les écotecnologies, notamment dans le domaine de la prévention, de la mesure et de la lutte contre les pollutions locales (air, eau, déchets...).

Sont concernés, les projets industriels expérimentaux de développement et d'innovation :

- **collaboratifs**, présentés par un consortium d'industriels (grandes entreprises, PME, entreprises de taille intermédiaire (entre 250 et 5000 personnes) et des centres de recherche ou des laboratoires publics) ; les consortiums devront comporter au moins un laboratoire et deux entreprises, les dépenses encourues par un seul partenaire ne devant pas dépasser plus de 70% de l'assiette totale du projet ;
- **individuels**, présentés par une PME ou une entreprise de moins de 2 000 salariés.

Cinq axes thématiques ont été retenus en cohérence avec les résultats de l'étude portant sur les éco industries financée par le ministère de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi et publiée le 2 décembre 2008, à savoir :

- **surveiller et tracer** : pour assurer une surveillance de l'environnement et une meilleure traçabilité dans la chaîne environnementale ;
- **réagir** : pour mieux traiter les environnements pollués ;
- **transformer** : pour passer d'une économie des déchets à une économie des matières premières réutilisées ;
- **prévenir** : pour assurer une production industrielle plus durable ;
- **préserver les milieux naturels et la biodiversité**

L'appel à projets s'adresse en priorité aux industries qui conçoivent et développent des produits, des procédés et des services innovants. **Une attention particulière sera accordée aux projets proposés par les PME.**

Les dossiers de candidature, synthèses des différents éléments constitutifs du projet de R&D qui permettront de vérifier l'éligibilité du projet et de réaliser la sélection, sont à envoyer **avant le 30 avril 2009**.

¹ (ensemble des technologies dont l'emploi est moins néfaste pour l'environnement que le recours aux technologies habituelles tout en répondant aux mêmes besoins)

En savoir plus

Dossier de candidature consultable sur www.industrie.gouv.fr

Détails de l'appel à projets : http://www.industrie.gouv.fr/pratique/aide/appel/AAP_ecoind_032009.pdf

www.industrie.gouv.fr

www.ademe.fr

www.oseo.fr

Plateforme affichage environnemental des PGC

Rappel du contexte

Faisant suite au Grenelle de l'environnement, la Plateforme d'échange sur l'affichage environnemental des produits de grande consommation (PGC) a vu le jour en Mai 2008. Suite aux conclusions du Comité Opérationnel numéro 23 (COMOP 23), l'objectif de l'affichage est d'orienter le consommateur vers les produits présentant des impacts moindres. Selon les précisions transmises par Nadia Boeglin du MEEDDAT, l'affichage environnemental des PGC sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2011. Les catégories de produits et les règles associées seront précisées au fur et à mesure par décret.

La plateforme, pilotée par l'ADEME et l'AFNOR, regroupe l'ensemble des parties prenantes telles que les industriels, distributeurs, associations de consommateurs ou ONG et les experts.

Point sur les avancées de la plateforme

Plateforme générale

La plateforme permet de centraliser et de valider les informations et décisions prises dans le cadre des groupes de travail.

Prochaine réunion de la plateforme générale : 27 avril 2009-14h00-AFNOR

GT Méthodologique

Le groupe de travail méthodologique définit les principes méthodologiques transversaux qui seront partagés pour l'ensemble des produits. De ce groupe de travail est né un référentiel de bonnes pratiques BP X 30-323 pour l'affichage environnemental. Ainsi, l'affichage environnemental sera fondé sur des résultats d'Analyses du Cycle de Vie des produits. Il portera à minima sur l'indicateur relatif à l'effet de serre. L'approche multicritères ayant été retenue et figurant dans l'article Art 85 du PLG2, un ou plusieurs autres indicateurs identifiés comme pertinents pour une famille de produits donnée seront associés au premier indicateur.

Prochaine réunion : 27 avril 2009 à 14h

GT Format d'affichage

Ce groupe de travail a pour objectif de définir le format que prendra l'affichage environnemental des produits de grande consommation.

Première réunion : le 28 avril 2009

Comité de pilotage des bases de données

Il s'agira à termes de proposer une base de données publique de référence pour mesurer les impacts environnementaux des produits de grande consommation. Selon les familles de produits, certaines bases de données sectorielles pourraient être préconisées. La première réunion s'est déroulée le 18 mars. Ont été présentées les principales bases de données d'inventaire disponibles (EIME, Ecoinvent, Gabi, DEAM, BV Tex,...). La base de données EIME, dédiée au secteur électrique, électronique et électromécanique a été présentée par Bureau Veritas CODDE. Une nouvelle base de données dédiée au secteur Textile et en cours de développement a été présentée par Bureau Veritas CPS. Cette base de données verra le jour d'ici le mois de juin de cette année.

Prochaine réunion : le 19 Mai 2009

GT par famille de produits

La plateforme générale a identifié une liste de famille de produits permettant de couvrir l'ensemble des produits de grande consommation et de les répartir en fonction de leurs caractéristiques principales. Chaque groupe de travail a pour vocation de définir de manière consensuelle les exigences fixées dans l'article 6 du référentiel BP X 30-323. Il s'agit notamment de définir pour une catégorie de produit, l'unité fonctionnelle à considérer lors de l'analyse, les indicateurs prioritaires pour l'affichage, les grandes règles de modélisation permettant d'assurer la comparabilité des résultats obtenus.

Bureau Veritas CODDE a choisi d'apporter son soutien méthodologique aux groupes de travail suivants : GT 2 Matériel/Equipement (consommateur d'énergie), piles et accumulateurs, GT 5 Habillement, textile de maison, chaussures, maroquinerie et GT 10 Equipements de sport (hors habillement), matériel de camping, matériel mobilité (vélos...), jeux, jouets.

Dans ces différents groupes de travail, les discussions sont en cours pour tenter de définir des listes de nomenclatures de produits afin de proposer des unités fonctionnelles. Les réflexions doivent dans la mesure du possible être fondées sur des Analyses du Cycle de Vie existantes.

Prochaines réunions : nous consulter pour connaître le calendrier par catégories de produits

Pour toute information complémentaire, contacter Xavier Vital : codde@fr.bureauveritas.com

EIME : Astuces d'utilisation

A partir de ce mois d'Avril, notre Newsletter vous propose une nouvelle page, dédiée à notre logiciel d'Analyse de Cycle de Vie et d'Ecoconception EIME (Environmental Improvement Made Easy).

Cette page a pour but de partager avec vous, chaque mois, une astuce, une évolution, une information ou un retour d'expérience qui nous semble utile à vous, futur ou actuel utilisateur. Elle vous est donc dédiée et nous vous invitons à alimenter les sujets développés ici de vos commentaires et de votre retour d'expérience.

Pour ce faire, écrivez-nous à codde@fr.bureauveritas.com

Pour la première de cette rubrique, nous vous invitons à découvrir certaines fonctionnalités de partage d'EIME qui ont permis, entre autre, la collaboration de deux de nos entreprises utilisatrices, pour la réalisation d'une nouvelle gamme écoconçue de connecteurs.

EIME est tout d'abord un logiciel d'Analyse de Cycle de Vie (ACV) qui intègre une base de données vous permettant de réaliser tout type de modélisation. Notre base de données intègre les Inventaires de Cycle de Vie d'un grand nombre de composants, matériaux, procédés de transformation, traitements de surface, substances et liens qui permettent aux utilisateurs d'évaluer l'empreinte environnementale d'un produit, système, procédé ou service.

LA FONCTION

EIME comprend une fonction d'import et d'export de modélisation et d'inventaires de cycle de vie sous format EIME.

Lorsque deux entreprises sont toutes deux utilisatrices d'EIME, elles peuvent échanger les données environnementales de leur produit ou matériau. Cette collaboration peut vous permettre à vous, assembleur ou donneur d'ordre, d'intégrer la modélisation d'un sous-ensemble à votre propre modélisation. Pour vos (éco)concepteurs, cette intégration permet d'avoir une vision précise du profil environnemental du produit complexe et de gagner du temps dans la modélisation. En tant que fournisseur, communiquer le fichier sous format .EIME à votre client permet de justifier l'éco-profil de votre sous-ensemble ou matériau et de répondre éventuellement à un cahier des charges intégrant des critères environnementaux.

L'INTERET

Cette action vous permet de vous engager à la fois dans une démarche différenciatrice et parfois dans une mise en conformité réglementaire.

De plus en plus de cahiers des charges clients intègrent des critères de qualité environnementale. Connaître précisément le profil environnemental de votre produit ou matériau vous permet de vous comparer à vos concurrents ou de valoriser une démarche d'écoconception.

Par ailleurs, l'évolution de la réglementation oblige de plus en plus les organisations à rendre compte du profil environnemental du produit commercialisé. C'est le cas de la directive EuP sur les produits consommateurs d'énergie. Par exemple, la mesure d'exécution pour les Stand by et Off mode exige que le profil environnemental produit soit mis à disposition de l'utilisateur et basé sur les résultats d'une ACV.

ILLUSTRATION PAR L'EXEMPLE

La société LEGRIS produit des connections hautes et basses pressions pour la circulation de différents fluides. La collaboration de LEGRIS avec son fournisseur privilégié de matériaux plastiques a consisté à partager le profil environnemental d'un nouveau polymère d'origine végétale que LEGRIS souhaitait intégrer à une nouvelle gamme écoconçue. En comparaison avec des produits classiques, LEGRIS a pu démontrer l'avantage environnemental de sa solution en biopolymère et se démarquer de sa concurrence. Ce projet s'est conclu rapidement par le gain de nouveaux clients qui ont référencé LEGRIS d'une « marque verte ».

Ecoconception des sources d'alimentation externes

5ème Mesure d'exécution de la Directive EuP publiée au JO le 7 avril 2009

Le 6 avril 2009, la Commission Européenne adoptait le règlement n° 278/2009 sur l'écoconception des sources d'alimentation externe. Ce règlement fixe des exigences en terme de consommation d'électricité hors charge et de rendement moyen en mode actif, permettant de réduire de 30% d'ici 2020, la consommation électrique des sources d'alimentation externes.

Ce règlement entrera en vigueur dès le 27 Avril 2009.

Champs d'application

Sources d'alimentation externes destinées à être utilisées avec des équipements ménagers et de bureaux, d'une puissance indiquée ne dépassant pas 250 W.

Exclusion: convertisseurs de tension, sources d'alimentation non interruptibles, chargeurs de piles, convertisseurs pour éclairage halogène, sources d'alimentation externes pour appareils médicaux, sources d'alimentation externe comme pièces de rechange (sous certaines conditions)

Exigences spécifiques et calendrier

- **Dès le 27 avril 2010**, les produits devront répondre aux exigences suivantes :

| Consommation hors charge | Rendement moyen en mode actif |
|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| 0.50 Watt | $0.500 \cdot P_o$, for $P_o < 1.0$ W |
| | $0.090 \cdot \ln(P_o) + 0.500$, for $1.0 \text{ Watt} \leq P_o \leq 51.0$ W |
| | 0.850, for $P_o > 51.0$ Watts |

- **Dès le 27 avril 2011**, les produits devront répondre aux exigences suivantes :

| Consommation hors charge | Alimentations AC-AC sauf basse tension | Alimentations AC-DC sauf basse tension | Alimentations basse tension |
|--------------------------|----------------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------|
| $P_o \leq 51.0$ W | 0.50 W | 0.30 W | 0.30 W |
| $P_o > 51.0$ W | 0.50 W | 0.50 W | n/a |

| Rendement moyen en mode actif | Alimentations AC-AC et AC-DC sauf basse tension | Alimentations basse tension |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------|
| $P_o \leq 1.0$ W | $0.480 \cdot P_o + 0.140$ | $0.497 \cdot P_o + 0.067$ |
| $1.0 \text{ W} < P_o \leq 51.0$ W | $0.063 \cdot \ln(P_o) + 0.622$ | $0.075 \cdot \ln(P_o) + 0.561$ |
| $P_o > 51.0$ W | 0.870 | 0.860 |

Réduction des impacts environnementaux

La consommation annuelle d'énergie à toutes les étapes de leur cycle de vie constitue le principal facteur environnemental des sources d'alimentation externe mises sur le marché dans la communauté européenne. Leur consommation électrique annuelle due aux pertes de conversion et à la consommation hors charge s'élève à **17 TWh**, correspondant à **6.8 Mt** d'émissions **CO₂**. En l'absence de mesure, cette consommation devrait atteindre **31 TWh** en **2020**. Ce règlement devrait permettre d'économiser annuellement en phase d'utilisation environ **9 TWh** d'ici 2020. Ce règlement devrait aussi permettre d'introduire de nouvelles technologies ayant une incidence sur la consommation énergétique de l'ensemble du cycle de vie des produits, entraînant des économies d'énergie à hauteur de **118 PJ** d'ici 2020.

Les économies d'énergie engendrées par l'application du présent règlement sont comparables à la consommation électrique annuelle de la Lituanie, correspondant environ à 3.6 Mt d'émissions de CO₂ évitées.